



Communiqué de presse

8 décembre 2015

La fête de clôture d'«Eglise 21» sera plus modeste et moins chère

Lors de sa première journée de session, le Synode des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure a discuté en profondeur la conclusion du processus Eglise 21, décidé il y a une année. La dimension de la «Fête de l'Eglise», conçue comme aboutissement des différentes étapes-relais «Poser des questions – trouver des réponses – Etre Eglise» est réduite de moitié: le Parlement de l'Eglise s'est finalement montré très réticent par rapport au nombre initialement prévu de 20'000 participantes et participants et aux coûts de l'événement, devisés à 770'000 francs, considérés comme trop élevés.

Il y a une année, le Synode avait approuvé à une très large majorité le processus d'élaboration de la vision d'Eglise «Eglise 21». Les Eglises réformées Berne-Jura-Soleure se sont fixé comme objectif l'élaboration d'une vision d'Eglise dans le cadre d'un processus axé autour de trois étapes-relais: «Poser des questions – Trouver des réponses – Etre Eglise». Pour l'instant, il s'agit pour les paroisses de l'ensemble des régions du ressort territorial des Eglises Berne-Jura-Soleure de recueillir auprès de tous leurs membres les questions auxquelles l'Eglise doit selon eux répondre. Il est prévu que le processus s'achève par une grande fête de l'Eglise en septembre 2017, qui marquera en même temps le lancement de la nouvelle vision à laquelle l'Eglise réformée va se référer ces prochaines années.

A l'issue d'un débat nourri, une majorité marquée du parlement s'est prononcée en faveur du redimensionnement de la fête de clôture. Les députées et députés au Synode ont tenu compte des réticences qui se sont exprimées face aux coûts de la fête – 770'000 francs – considérés comme trop élevés et au nombre attendu de participants – 20'000 – qui a paru trop ambitieux.

Révision totale de la loi sur les Eglises: un calendrier ambitieux

En ouverture de la première journée du Synode, Christoph Neuhaus, conseiller d'Etat et directeur des affaires ecclésiastiques, a rappelé dans son allocution de salutation la décision du Grand conseil dans le cadre du débat sur les relations entre les Eglises la révision totale de la loi sur les Eglises. Le transfert à la responsabilité des Eglises nationales des relations d'engagement des pasteurs et pasteuses est au cœur de la réforme. L'objectif est de soumettre au Grand conseil la nouvelle mouture de la loi au cours de la présente législature, qui prend fin en mai 2018. Il est prévu de lancer une large procédure de consultation.

Christoph Neuhaus a rappelé avec insistance l'engagement du Grand conseil pour que cette révision de la loi ne soit pas un nouvel exercice d'économies déguisé. Les relations entre l'Etat et les Eglises nationales doivent rester étroites et fondées sur le partenariat. Le conseiller d'Etat en charges des affaires ecclésiastiques s'est déclaré confiant que l'essentiel pour les paroisses et les Eglises sera sauvegardé.

Andreas Zeller, président du Conseil synodal, a explicité le modèle de financement prévu constitué de deux piliers : le premier représente l'engagement financier du canton résultant des obligations historiques de ce dernier. En 1804 en effet, l'Etat a repris les biens de l'Eglise et assuré en contrepartie la rétribution des ecclésiastiques pour une durée indéterminée. Le deuxième est fondé sur les conventions de prestation aux termes desquelles le canton rétribue les prestations des Eglises en faveur de la société.

Placée sous la direction de Christina Schmid-Tschirren, juriste, un groupe de travail est arrivé à la conclusion que la valeur actuelle des biens ecclésiastiques repris par l'Etat ne pouvait plus être estimée avec précision. En revanche, le nombre des postes ecclésiastiques peut, dans une perspective historique, être déterminé. Le chiffre de 197 postes d'ecclésiastiques est ainsi retenu.

En outre, le Synode a

- approuvé la mise en place d'une commission temporaire appelée à faciliter le débat et la formation des opinions entre le Conseil synodal et le Synode sur le dossier des relations entre l'Eglise et l'Etat;
- donné son feu vert au prolongement d'un crédit récurrent de 20'000 francs par année au projet de parrainage «mit mir – avec moi» permettant ainsi un élargissement aux régions rurales des parrainages de grands-parents
- de prolonger pour trois nouvelles années la contribution au groupe d'entraide accompagné «Nebelmeer» et de soutenir le nouveau groupe de Bienne à raison de 2'500 francs par année. Ces groupes s'adressent à des personnes dont l'un des parents – père ou mère – a commis un suicide. Ils y trouvent un espace d'empathie au sein duquel ils peuvent exprimer leurs sentiments, questions et peurs.
- souligné le rôle de l'Eglise dans le domaine de la formation et décidé d'augmenter de 18'000 à 30'000 francs le crédit annuel pour le cofinancement des places de stage diaconal dans les paroisses;
- décidé de soutenir le poste d'animatrice (-teur) migration dans l'arrondissement du Jura pour une nouvelle période couvrant les années 2016–2019 à raison d'une contribution indexée de 30'000 francs par année;
- approuvé l'augmentation à 55'000 francs par année (contre 40'000) de la contribution annuelle au programme de sensibilisation et de formation de l'Office de consultation sur l'Asile (OCA).

Les délibérations du Synode des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure se poursuivront mercredi 9 décembre 2015, à partir de 8 h 30.